

La mise en place des réseaux d'eau et de gaz à Vevey (1861-1900) : l'élite locale au service du développement urbain

Autor(en): **Bourquin, Gilles / Chiarelli, Jan**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **124 (2016)**

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-954855>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Gilles Bourquin, Jan Chiarelli

LA MISE EN PLACE DES RÉSEAUX D'EAU ET DE GAZ À VEVEY (1861-1900) : L'ÉLITE LOCALE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

Dès les années 1840, les principales villes suisses s'équipent des infrastructures nécessaires à leur développement; eau courante, égouts et gaz s'inscrivent au cœur des préoccupations municipales. Si Vevey n'échappe pas à ce mouvement, il faut cependant attendre 1861 pour que la Société vaudoise d'éclairage par le gaz portatif comprimé et par le gaz courant obtienne l'accord des autorités pour débiter la mise en place d'un réseau gazier efficient. De même, la Société des Eaux des Avants, responsable de l'approvisionnement en eau et des égouts, n'est fondée qu'en 1868. La mise en place de ces nouvelles infrastructures s'inscrit dans une période charnière pour la Riviera alors en plein âge d'or du commerce, de l'industrie et du tourisme.

En 1861, l'arrivée du rail avec l'ouverture de la gare de Vevey sur l'axe Lausanne-Villeneuve marque une étape primordiale dans l'histoire économique de la région. D'une part, le processus d'industrialisation, commencé dès le début du XIX^e siècle, s'accélère dès les années 1850 et entre dans sa période la plus glorieuse; en effet, les nouveaux débouchés issus du rail contribuent largement à une diversification du tissu industriel veveysan. Alors que les industries s'agrandissent en conséquence – tels que les chocolatiers, les cigarettiers ou les fondeurs – de nouvelles industries voient le jour – marbrerie, tanneries ou encore ateliers de fileurs. Dépendant de quantités toujours croissantes d'énergie, les industriels participent largement à la mise en place des réseaux urbains, clés de voute du développement industriel et commercial veveysan.

D'autre part, l'ouverture de l'Hôtel des Trois Couronnes en 1842 marque le début de l'âge d'or de la construction hôtelière sur la Riviera. Inscrite dans une intense concurrence avec la capitale vaudoise, l'industrie touristique veveysanne accueille favorablement la mise en place des réseaux urbains: elle bénéficiera désormais de la force motrice hydraulique, notamment utilisée pour alimenter les premiers ascenseurs, tout comme de l'éclairage au gaz; elle pourra aussi se reposer sur l'argument publicitaire de l'eau de source des Avants pour se positionner à la pointe du tourisme sanitaire.

La forte croissance industrielle et touristique implique de nombreux effets d'entraînement positifs sur la société et contribue notamment à une redéfinition de la demande sociale en termes d'énergie, d'hygiène et de confort urbain. À la croisée de ces processus, la mise en place des réseaux urbains, au début des années 1860, s'inscrit donc au centre d'un tournant de l'histoire veveysanne.

Malgré l'importance décisive de cette période, les études sur l'eau et le gaz restent relativement rares. Au-delà des plaquettes éditées à l'occasion d'anniversaires des prestataires de services industriels¹, les études historiques portent sur des sujets très précis et mettent principalement en lumière le rôle de l'eau dans le développement de la région. Ainsi, Julie Lapointe propose à deux reprises des études sur le rôle de l'eau dans le développement de la station touristique de Caux, puis dans celui des ascenseurs hydrauliques². Quant à Cédric Humair et Nicolas Viredaz, ils mettent en évidence l'importance de l'eau dans le fonctionnement du tramway Vevey-Chillon³. En 2014, nous avons proposé deux mémoires de master à l'Université de Lausanne portant sur la mise en place des réseaux d'eau et d'égout et leur municipalisation au tournant du XX^e siècle⁴. Quant au gaz, aucune étude historique n'a encore été entreprise sur le sujet et cela en dépit de son importance dans le développement de la ville.

Les objectifs de cette contribution sont de trois ordres. Tout d'abord, il s'agira de comprendre les raisons qui poussent les autorités politiques veveysannes à attendre les années 1860 pour construire des réseaux d'eau et de gaz, alors qu'ils sont l'un et l'autre déjà installés à Genève et à Lausanne dès les années 1840. Ensuite, il s'agira de mettre

1 *Centenaire de la Compagnie du Gaz et du Coke SA: 1861-1891*, Vevey/Montreux: Compagnie du Gaz et du Coke, 1962; *Un siècle de distribution d'eau dans la région de Vevey-Montreux*, Montreux: Imprimerie Corbaz, [ca. 1970].

2 Julie Lapointe, *Essor et déclin de la Société immobilière de Caux (1898-1930): regard sur l'histoire touristique d'une station d'altitude*, mémoire de licence de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, 2008; Julie Lapointe Guigoz, «L'innovation technique au service du développement hôtelier: le cas des ascenseurs hydrauliques dans l'Arc lémanique (1867-1914)», in Cédric Humair et Cédric Tissot (dir.), *Le tourisme suisse et son rayonnement international: «Switzerland, the Playground of the World»*, Lausanne: Antipodes, 2011, pp. 111-133.

3 Nicolas Viredaz, *Les conditions d'un transfert de technologie réussi: le premier tramway électrique de Suisse, Vevey-Montreux-Chillon*, mémoire de licence de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, 2009; Nicolas Viredaz et Cédric Humair, «Les conditions d'un transfert de technologie précoce: le premier tramway électrique de Suisse entre Vevey et Montreux», in *Traverse*, 3, 2010, pp. 69-83.

4 Gilles Bourquin, *La mise en place des réseaux d'adduction d'eau dans l'Arc lémanique vaudois (1865-1883): la privatisation au service du développement régional*, mémoire de licence de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, 2014; Jan Chiarelli, *La municipalisation des réseaux d'adduction d'eau dans l'Arc lémanique vaudois (1891-1901): une gestion de qualité au service de la promotion touristique*, mémoire de licence de la Faculté des lettres de l'Université de Lausanne, 2014.

en évidence le réseau socio-économique qui participe à la création de ces nouvelles infrastructures. L'analyse de réseaux nous permettra de souligner l'influence politique des acteurs impliqués dans la construction des premiers réseaux urbains. Enfin, il s'agira d'émettre quelques hypothèses sur le maintien de la gestion privée du gaz au regard du rachat de la société des eaux par la collectivité publique.

LA MISE EN PLACE DES RÉSEAUX D'EAU ET DE GAZ À VEVEY (1860-1868)

La décennie 1860 est l'aboutissement de plusieurs décennies de discussions et de tractations portant sur la mise en place des réseaux de gaz et d'eau. En l'espace de quelques années, l'élite locale veveysanne dote la ville des infrastructures nécessaires à sa modernisation et fournit les conditions-cadres de son développement industriel et touristique futur.

LA MISE EN PLACE DU RÉSEAU DE GAZ :

L'INITIATIVE LOCALE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

Le 21 août 1844, la Municipalité de Vevey accepte une initiative visant à allumer les réverbères toute l'année. L'augmentation substantielle des dépenses que cette initiative engendre incite les autorités à ouvrir un premier concours pour se fournir en huile d'éclairage au meilleur prix. Dès lors et pour les quinze années suivantes, nombre de projets sont présentés à la Municipalité⁵. Si sa position financière la contraint à les refuser les uns après les autres, elle est néanmoins pleinement consciente des nombreux avantages qu'un réseau gazier apporterait à la ville. En effet, à l'instar de Lausanne, Vevey n'est pas alors un berceau industriel; elle tire la majeure partie de ses revenus du secteur touristique sanitaire⁶. Une telle innovation lui offrirait alors un argument publicitaire de poids face à un tourisme avide de progrès technologiques⁷. Durant les années 1850, les propositions continuent d'affluer, mais la construction de la gare ferroviaire de Vevey grève durablement les finances publiques et ne permet pas à la Municipalité de s'engager dans la construction d'un réseau gazier. Cependant, au fait de l'intérêt que susciterait la mise en place d'un tel réseau, les autorités veveysannes ouvrent un concours pour l'éclairage au gaz en mars 1857. Ces dernières, persuadées de ne pas trouver les compétences nécessaires à l'établissement d'un réseau gazier parmi les industriels veveysans, éditent un cahier des charges strict diffusé dans plus de 15 journaux

⁵ *Centenaire de la Compagnie du Gaz et du Coke, op. cit.*, pp. 9-13.

⁶ Geneviève Heller, «Le tourisme sanitaire à l'origine de la propreté suisse?», in *Urbi*, 5, 1982, p. 80.

⁷ Cédric Humair *et al.*, *Système touristique et culture technique dans l'Arc lémanique: analyse d'une success story et de ses effets sur l'économie régionale (1852-1914)*, Neuchâtel: Alphil, pp. 209-231.

entre la Suisse, Paris et Bruxelles. Par ce biais, elles désirent pallier l'obstacle financier prohibitif à son développement :

[Les] sociétés industrielles du dehors se chargeraient de cette entreprise, ce qui offrirait l'immense avantage de tout simplifier pour la Municipalité et de lui éviter des démarches peut-être très hasardées auprès de nos concitoyens encore peu versés dans ces affaires industrielles.⁸

En dépit de cette tentative, seuls deux projets sont présentés, mais aucun ne donne satisfaction. La Municipalité décide alors de renverser la tendance. Suite au projet de construction de la gare et face à la perspective de l'importation de houille moins coûteuse par le rail que par le lac, il devient plus vraisemblable de se tourner vers les industriels locaux pour la mise en place et la maîtrise de ce service :

C'est sur de telles considérations que notre section économique concluait à un appel aux habitants de Vevey pour la formation d'une Compagnie locale d'éclairage au gaz, dont les intérêts comme consommateurs et comme actionnaires semblaient devoir être une garantie [de] la marche sage et prudente d'un tel établissement.⁹

Malgré un projet du ferblantier Rodolphe Schneeberger et du pharmacien Henri Nestlé (1814-1890)¹⁰ – lequel à la suite de son échec dans l'industrie gazière, mettra au point une farine lactée pour l'alimentation des nourrissons – proposent un éclairage au gaz liquide qui sera refusé pour des raisons de sécurité. Les autorités ajournent l'affaire jusqu'à ce que la gare de Vevey soit terminée, en 1861. Toutefois, vers la fin de l'année 1860, les plaintes concernant l'éclairage de la ville se font plus fréquentes, incitant la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires pour résoudre cette question¹¹. Enfin, le 7 juin 1861, un nouveau projet porté par des Veveysans obtient les faveurs de la Municipalité¹².

La Société vaudoise d'éclairage par le gaz portatif comprimé et par le gaz courant (SVG) est fondée le 24 mai 1861 à Vevey avec un capital-actions de 100 000 fr. divisé en 10 actions nominatives de 10 000 fr.¹³. Parmi ses initiateurs, on trouve quatre

⁸ ACVevey, Aa, Série Bleue, Procès-Verbaux de la Municipalité de Vevey, 14 septembre 1857.

⁹ *Idem*.

¹⁰ Voir *Centenaire de la Compagnie du Gaz et du Coke, op. cit.*, pp. 10-11.

¹¹ ACVevey, Procès-Verbaux de la Municipalité de Vevey, 14 septembre 1860.

¹² *Ibid.*, 7 juin 1861.

représentants de l'élite locale veveysanne: l'industriel Louis Ormond (1828-1901), propriétaire de la fabrique de cigares Ormond & C^{ie}, l'industriel François Monnerat (1814-1892), actif dans le commerce de bois et dans la production de chaux et de ciments, l'architecte Philippe Franel père (1796-1867) et son beau-fils, l'avocat Jules Martin-Franel (1824-1876)¹⁴.

La composition de la nouvelle société est assez hétérogène et regroupe des personnalités issues des différentes sphères industrielle, commerciale et financière de la région veveysanne. Les nombreux relais offerts par les diverses activités des initiateurs permettent très certainement une bonne et rapide marche de l'affaire. En effet, la présence de chacun d'entre eux, à l'exception de Louis Ormond, au Conseil communal de Vevey assure un relais politique qui permet de promouvoir l'affaire. De plus, le mandat d'administrateur de Louis Ormond au sein de la Compagnie de l'Ouest Suisse aide indéniablement la nouvelle société à obtenir des facilités pour l'approvisionnement en houille, ainsi que le raccord de l'usine aux voies de chemin de fer¹⁵. Enfin, le premier directeur de la société est Jules Gaudard (1827-1871), employé à la Banque cantonale vaudoise jusqu'en 1858. Sa présence parmi les administrateurs aux côtés de celle de son cousin François Monnerat, membre du Conseil général de la BCV dès 1847, nous laisse penser que la BCV est financièrement intéressée à cette nouvelle affaire.

Aucun des membres ne possédant véritablement d'expérience dans le domaine du gaz, le directeur Jules Gaudard part s'initier aux mystères de la fabrication du gaz à Lyon, Genève et Fribourg¹⁶. Afin d'assurer la partie technique de l'entreprise, les initiateurs s'adjoignent les services de l'ingénieur lyonnais Gabriel Lafond et de l'ingénieur ferroviaire de Bex Charles Thouvenot, alors que Gustave Bridel, ingénieur d'Yverdon, établit les gazomètres¹⁷.

Suite aux voyages d'études du directeur Jules Gaudard et sur la base de deux rapports techniques signés par Charles Thouvenot, les initiateurs entament les pourparlers avec la Municipalité de Vevey. Après trois mois de discussions autour des 47 articles

13 (Note de la p. 66.) Voir «La Compagnie du Gaz et du Coke SA a cent ans», in *Journal de Montreux*, 16 février 1962, p. 5.

14 Toutes les données biographiques des acteurs identifiés dans le cadre de ce travail sont tirées de la base de données biographique de la recherche FNS, «Système touristique et culture technique dans l'Arc lémanique: acteurs, réseaux sociaux et synergies (1852-1914)», élaborée à l'Université de Lausanne (2008-2012). Elle sera publiée en ligne courant 2016 sous le nom de *Biolemano*. Voir l'ouvrage de Cédric Humair et al., *Système touristique et culture technique dans l'Arc lémanique*, op. cit., pp. 51-53.

15 Voir *Centenaire de la Compagnie du Gaz et du Coke SA*, op. cit., p. 19.

16 *Ibid.*, p. 20.

17 *Tribune de Lausanne*, 3 mars 1863, p. 3; Christophe Zürcher, «Gustave Bridel», in *Dictionnaire historique de la Suisse*. En ligne: [www.dhs.ch], consulté le 26 septembre 2015.

de la convention, la Municipalité présente au Conseil communal un préavis favorable pour la signature de la convention¹⁸. Si la Municipalité a longtemps repoussé l'octroi d'une concession aux différents projets présentés durant les années 1850, la présence de l'élite locale parmi les initiateurs a de quoi rassurer les autorités politiques : elle permet en effet de ne pas aliéner le développement de la ville à des intérêts étrangers. De plus, alors que Vevey est en plein boom touristique, ce « coûteux embellissement » permet à la ville de ne pas se laisser distancer par sa concurrente lausannoise¹⁹.

Ratifiée par le Conseil communal le 2 octobre 1861, la convention concède le monopole de l'éclairage et du chauffage au gaz courant pour une durée de trente ans. Nous ne sommes pas renseignés sur la provenance de la houille utilisée par l'entreprise veveysanne ; seul l'article 14 de la convention précise que :

Le gaz sera extrait de houille de qualité, ou de toute autre manière, pourvu qu'il remplisse les conditions ci-après : être parfaitement épuré et d'un pouvoir éclairant tel que l'intensité d'un bec de gaz, brûlant cent trente litres à l'heure, sous une pression ordinaire, soit au moins égale à l'éclat d'une lampe carcel brûlant quarante-deux grammes d'huile de colza épurée par heure.²⁰

Conscientes des rapides progrès réalisés dans le domaine de l'éclairage, les autorités politiques veveysannes négocient l'article 15 de la convention en précisant que :

(...) en cas de découverte d'un nouveau système d'éclairage présentant pour l'exploitation des garanties de revenus au moins égales à ceux de l'éclairage par le gaz, l'Administration municipale a le droit d'imposer à la Société l'application générale de ce nouveau système, et s'il y a lieu, de réduire le prix de l'éclairage public et de l'éclairage particulier proportionnellement à l'économie constatée qu'apportera dans l'exploitation le nouveau système.²¹

Enfin, la plupart des négociations porte sur le prix de la houille. Alors qu'à Lausanne, le prix est initialement fixé à 50 ct par m³ entre 1846 et 1857 et qu'il est abaissé à 45 ct

¹⁸ ACVevey, Ka, Série Bleue, Préavis de la Municipalité au Conseil communal de Vevey du 2 septembre 1861.

¹⁹ *Idem*.

²⁰ ACVevey, 90.31, Convention pour l'éclairage et chauffage par le gaz dans la Commune de Vevey par la Société Vaudoise d'éclairage par le gaz portatif comprimé et le gaz courant, 1861, pp. 7-8.

²¹ *Ibid.*, p. 8.

par m³ entre 1857 et 1870²², le prix fixé à Vevey est de 36,5 ct par m³ pour l'éclairage public et de 53 ct par m³ pour les particuliers. Comme fixé par l'article 7 de la convention, l'installation de l'usine à proximité de la gare et son raccord sur la ligne de chemin de fer, ainsi que l'installation de 106 becs répartis dans la ville est faite dans les douze mois qui suivent la signature de la convention.

Ainsi, au début des années 1860, l'élite locale veveysanne dote la ville d'un réseau d'éclairage public efficient et dont le prix s'aligne sur celui de Lausanne. D'une part, ce réseau permet notamment aux industriels et commerçants d'augmenter la longueur de la journée de travail et de mettre en valeur les commerces du centre-ville, tout en répondant à la demande sociale liée au processus d'urbanisation. D'autre part, gage de la modernité, l'éclairage public permet au développement touristique de gagner en attractivité, de développer les activités nocturnes et de garantir la sécurité urbaine.

Nous ne sommes pas renseignés avec précision sur les débuts de l'exploitation de la société. Cependant, trois éléments nous permettent de penser que l'affaire devient très rapidement rentable durant les années 1860. Tout d'abord, le raccord des principales localités alentour au réseau gazier durant les cinq années suivant la mise en exploitation témoigne de la bonne marche de l'entreprise. Ainsi, en 1865 déjà, le Châtelard, les Planches et La Tour-de-Peilz signent chacune une convention, alors que Veytaux et Glion se raccordent au réseau respectivement en 1866 et 1870²³. Ensuite, après une année d'exploitation, la SVG installe 15 lanternes publiques supplémentaires, alors que 61 nouveaux abonnés (contre 93 au début de l'exploitation) installent 330 nouveaux becs (contre 814 auparavant)²⁴. Enfin, le capital-actions est porté à 150 000 fr. à la fin de 1861, tandis que les dividendes distribués se montent à 5% en 1861 déjà²⁵. Suite au succès remporté par l'entreprise gazière, une partie des fondateurs de la SVG propose un projet d'adduction d'eau de source à la Municipalité de Vevey en 1867.

22 Voir Dominique Dirlwanger, *Les Services industriels: la révolution industrielle d'une ville tertiaire (1896-1901)*, Lausanne: Antipodes, 1998, p. 36.

23 ACM, HB1, Convention pour l'éclairage et le Chauffage par le Gaz dans la Commune du Châtelard, 1865; ACVevey, 90.31, Convention du 9 août 1865 entre la Commune de Vevey et la Société du gaz; *Centenaire de la Compagnie du Gaz et du Coke SA, op. cit.*, p. 24.

24 *Ibid.*, p. 23.

25 Voir «La Compagnie du Gaz et du Coke SA a cent ans», art. cit., p. 5; Gilles Bourquin, *La mise en place des réseaux d'adduction d'eau, op. cit.*, p. 38.

LE RÉSEAU D'ADDUCTION D'EAU :

UN ATOUT FONDAMENTAL POUR LA PROMOTION LOCALE

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, la ville de Vevey est exclusivement approvisionnée en eau de source via les fontaines publiques. Plusieurs projets visant à améliorer le rendement de l'exploitation des sources sont proposés aux autorités politiques entre 1837 et 1860²⁶. Cependant, aucun d'entre eux n'est jugé satisfaisant en termes de qualité et ils sont alors tous abandonnés. En 1859, la Municipalité de Vevey charge deux ingénieurs, A. Chanoit et Xavier-François Schobinger, d'étudier l'approvisionnement en eau de la ville :

Une des choses qui frappe en entrant à Vevey c'est la rareté et le peu d'abondance de fontaines communales, [...] cette rareté de l'eau est d'autant plus remarquable que Vevey est un séjour de prédilection par son climat, sa situation et l'industrie de ses habitants, qui lui ont fait une réputation européenne et en constituent en quelque sorte une ville de luxe.²⁷

Certes, leur constat mériterait d'être nuancé, car les fontaines de la ville donnent à cette date 126 litres/jour par habitant, faisant d'elle la ville de l'Arc lémanique vaudois qui fournit la plus grande quantité d'eau par habitant en 1860²⁸. Cependant, les auteurs soulignent avec raison que les besoins augmentent et que Vevey est alors une cité touristique en plein essor. L'ouverture de la gare en 1861 sur l'axe Lausanne-Villeneuve contribue fortement à cette dynamique : en plein « âge d'or » de la construction hôtelière veveysanne, le nombre d'hôtels augmente rapidement²⁹, alors que la population locale croît de 170% entre 1800 et 1860, répondant notamment au besoin de main-d'œuvre des différentes industries³⁰. À la nécessité d'augmenter les quantités d'eau disponibles pour les services publics (fontaines, arrosages, incendies), les besoins domestiques sont redéfinis par le mouvement hygiéniste et exigent des quantités d'eau toujours plus importantes³¹. Ainsi, à la question de la quantité d'eau à fournir quotidiennement s'ajoute désormais la question de sa qualité.

²⁶ *Ibid.*, pp. 29-31 et p. 122.

²⁷ Rapport cité par Jacques Ferrier, *Les fontaines de Vevey: étude historique*, Vevey: Imprimerie Klausfelder, 1945, pp. 10-11.

²⁸ Gilles Bourquin, *La mise en place des réseaux d'adduction d'eau*, *op. cit.*, p. 30.

²⁹ Cédric Humair, « The Hotel Industry and its importance in the technical and economic development of a region: the Lake Geneva case (1852-1914) », in *Journal of Tourism History*, 3, 2011, p. 242

³⁰ Jacques Ferrier, *Les fontaines de Vevey*, *op. cit.*, p. 8.

³¹ Genevière Heller, « *Propre en ordre* ». *Habitation et vie domestique 1850-1930: l'exemple vaudois*, Lausanne: Editions d'En bas, 1979.

Durant les années 1860, pas moins de six projets sont présentés à la Municipalité. Parmi ceux-ci, deux retiennent les faveurs de la Municipalité: le projet de canalisation de la source des Avants, porté par une partie des initiateurs de la SVG et le projet d'élévation d'eau du lac par l'industriel Benjamin Roy (1815-1892) et l'ingénieur genevois Jules Faesch (1833-1895).

Dès lors, le débat autour de la mise en place du réseau d'adduction d'eau se structure sur la provenance et la qualité de l'eau à fournir³². Si la grande majorité de l'opinion publique se prononce en faveur des eaux du lac, arguant notamment de sa stabilité au point de vue quantitatif, la Municipalité propose au Conseil communal un préavis favorable sur l'eau des Avants. Si ce choix peut s'expliquer par le rayon de distribution, ainsi que par les facilités accordées par la société, il nous faut regarder du côté des initiateurs pour mieux comprendre les raisons de ce choix. La Société des eaux des Avants (SEA) est constituée le 2 avril 1868 sur l'initiative de Jules Gaudard, directeur du gaz, et de Jules Martin-Franel, initiateur et administrateur de la société du gaz. Le capital-actions est de 100 000 fr. divisé en 10 actions de 10 000 fr. chacune. Le banquier montreusien Julien Dubochet (1837-1896) finance personnellement l'affaire et est intégré au Comité de direction, alors que la société reçoit le soutien financier des banques locales Cuenod-Churchill et Genton & C^{ie}. Le comité de direction confie la partie technique aux ingénieurs genevois Arthur Achard (1836-1931) et Édouard Lullin (1832-1912), tous deux proches collaborateurs de Théodore Turrettini (1845-1916). Enfin, le négociant veveysan François Gétaz (1831-1890), également initiateur de l'affaire, est nommé directeur.

La création de la SEA et la mise en place du réseau d'adduction d'eau représentent une accélération importante dans l'histoire hydraulique de la région. Tout d'abord, l'entreprise installe un réseau d'eau sous pression capable de fournir l'eau dans les étages. De plus, dès 1873, nous savons que la société est en mesure de fournir de la force motrice aux industriels par l'installation de six moteurs hydrauliques répartis dans la ville (11 moteurs en 1877)³³. Les industriels, pour la plupart établis le long de la Monneresse, canal de dérivation de la Veveyse, en tirent l'énergie nécessaire au bon fonctionnement de leurs industries et n'envisagent pas a priori d'utiliser le réseau d'eau sous pression comme fournisseur de force motrice³⁴. En effet, organisés au sein

32 La mise en place du réseau d'adduction d'eau veveysan a largement été traitée dans Gilles Bourquin, *La mise en place des réseaux d'adduction d'eau*, op. cit., pp. 29-51.

33 Arthur Achard, *Notice sur les travaux et le service hydraulique de la Société des Eaux des Avants à Vevey*, Genève: Imprimerie Ramboz & Schuchardt, 1877 (2^e édition revue et complétée), p. 24.

34 André de Giuli, «L'industrie veveysanne à l'orée du XX^e siècle», in *Vibiscum*, 7, 1999, pp. 101-132; Michel Zaegger, «Incursion dans le passé de Vevey», in *Feuille d'Avis de Vevey*, 11 décembre 1963, p. 7.

d'associations d'usinières, ils règlent par une série de conventions et de règlements les droits et obligations de chacun quant à l'exploitation de la force hydraulique et à l'entretien des canaux³⁵. Ainsi, la rive droite de la Veveyse présente une très grande diversité industrielle dans les années 1880: il s'y trouve notamment des fileurs de laine – les usines Botté et Bezencenet, une tannerie – l'usine Boucherles, des mécaniciens – l'atelier de Benjamin Roy, ou encore une scierie de marbre – l'atelier Doret. Sur la rive gauche, en revanche, seuls les ateliers Nestlé – fabricant de farine lactée, Peter-Cailler et F.-L. Cailler – tous deux chocolatiers, et Taverney – fabricant de cigares sont présents. Ainsi, pas moins de douze industriels exploitent l'eau du canal comme force motrice³⁶. Cette très grande concentration industrielle sur les bords de la Veveyse nuit à la constance de son débit, déjà irrégulier, et pousse certains industriels à recourir de manière temporaire aux services de la SEA. À titre d'exemple, Henri Nestlé se voit contraint d'alimenter ses moteurs hydrauliques pendant plusieurs mois à l'aide de l'eau sous pression fournie par la SEA³⁷. Nous ignorons, en revanche, si d'autres industriels se trouvent dans le même cas.

Il convient également de mentionner que les nouveaux réseaux d'eau et d'égouts conduisent à une amélioration notable de l'hygiène publique, permettant d'éradiquer la fièvre typhoïde de la ville. En dernier lieu, la ville gagne en attractivité grâce à un approvisionnement en eau de source uniquement, argument qu'elle n'hésite pas à faire valoir dans ses guides touristiques³⁸. Ainsi, en l'espace de quelques années, les élites locales dotent la ville de Vevey d'un réseau d'adduction d'eau efficient qui répond aux nombreux défis qu'elle connaît alors: développement touristique, accélération de l'urbanisation et explosion démographique.

Soulignons enfin que la composition des Conseils d'administration des sociétés d'eau et de gaz présente de nombreuses caractéristiques communes. Tout d'abord, les initiateurs sont tous issus de l'élite locale, ce qui leur permet très certainement d'obtenir les faveurs de la Municipalité face aux projets «étrangers». En second lieu, les liens familiaux existant entre les différents membres assurent une stabilité dans la gestion de l'entreprise. Ainsi, François Martin, fils du fondateur de la SEA Jules Martin-Franel, est nommé directeur en 1871 succédant à Jules Gaudard; de même l'avocat Émile Gaudard

35 ACVevey, cartons 43.06 – règlements, conventions et correspondances.

36 *Idem*.

37 ACM, PP 218, Archives de la Société des Eaux des Avants (ASEA), 9, C8, Correspondance Henri Nestlé, Lettre de Henri Nestlé au directeur de la SEA, 4 juin 1880; ACM, PP 218, ASEA 14, Aa 8, Correspondance sortante, Projet de convention entre la SEA et la maison Henri Nestlé, 1880.

38 Cf. Gilles Bourqin, *La mise en place des réseaux d'adduction d'eau*, op. cit., pp. 40-41.

(1856-1941) intègre-t-il le Conseil d'administration du gaz en 1883, douze ans après le décès de son père Jules Gaudard en 1871. En troisième lieu, témoin des solides liens que noue chacune des deux entreprises, Émile Meystre (1849-1932), directeur du service des eaux dès 1876, est placé à la direction du gaz en 1886. Dès lors, il dirige les destinées des deux entreprises.

LES SERVICES D'EAU ET DE GAZ FACE À LA VAGUE DE MUNICIPALISATION AU TOURNANT DU XX^e SIÈCLE

Dès les années 1870, une fois installées les entreprises d'adduction d'eau et de gaz, les activités des deux sociétés progressent de manière fulgurante, témoignant des besoins grandissants de la région. Si les relations entre les concessionnaires et les autorités politiques assurent une bonne marche des affaires, les tensions qui émergent dans les années 1880 procèdent de causes externes au contexte de la Riviera. Avec l'arrivée de l'électricité dès les années 1880, la SVG voit progressivement ses activités d'éclairage public remises en cause; si elle dispose de l'exclusivité d'établir des conduites pour l'éclairage au gaz, elle n'a cependant pas le monopole du service d'éclairage public³⁹. Usant de l'extension de l'électricité comme un nouveau moyen de pression face à la SVG, la Municipalité exige des tarifs d'éclairage plus avantageux⁴⁰. Dès les années 1880, le courant de municipalisation des services industriels allant bon train dans les grandes villes suisses, Émile Gaudard, administrateur de la société depuis 1883 et futur président du Conseil d'administration dès 1891, prépare la défense des intérêts de la société. Les conditions de rachat par la ville sont telles que les finances municipales ne lui permettraient pas d'y faire face. Cet élément, conjugué à la présence du commerçant Jules Doge (1830-1892), président du Conseil d'administration de la SEA à la tête de la commission communale, contribue très certainement à rendre les tractations plus « faciles par le fait du bon esprit qui a régné pendant les délibérations des deux Commissions réunies »⁴¹. La SVG ayant déjà préparé, sur les conseils du directeur du gaz de Lausanne, sa reconversion dans le chauffage et la cuisson⁴², elle accepte de laisser « la Commune de Vevey libre d'utiliser pour l'éclairage public tout système autre à sa convenance que celui par le gaz »⁴³ et de réduire ses tarifs pour l'éclairage public:

39 ACVevey, 90.31. Convention pour l'éclairage et le chauffage par le gaz dans la commune de Vevey, 1861.

40 *Centenaire de la Compagnie du Gaz et du Coke SA, op. cit.*, pp. 25-26.

41 ACVevey, Ka, Série Bleue, Préavis sur la convention de l'éclairage par le gaz, 27 septembre 1889.

42 *Centenaire de la Compagnie du Gaz et du Coke SA, op. cit.*, pp. 24-25.

43 ACVevey, Ka, Série Bleue, Préavis sur la convention de l'éclairage par le gaz, 27 septembre 1889.

Dans ces conditions, nous avons la satisfaction de constater que Vevey sera la ville de la Suisse qui jouira du tarif le plus réduit pour l'éclairage au public, si l'on excepte St-Gall où l'usine à gaz est exploitée par la Commune.⁴⁴

Ainsi, cette nouvelle convention de 1891 fixe le prix du gaz au compteur à 25 ct par m³ contre 35 ct à Lausanne à la même période⁴⁵, ce qui a pour objectif d'optimiser les ventes de la SVG dans le secteur industriel⁴⁶. Grâce à cette négociation d'intérêts, la convention sera renouvelée jusqu'au 12 mars 1935, à l'instar de celle de la Société électrique de Vevey-Montreux (SEVM). Au contraire de l'eau, la société du gaz ne représente pas de risque de rachat par une entreprise privée non-veveysanne qui mettrait en péril l'approvisionnement énergétique veveysan. Ainsi, hormis la mention d'un éventuel rachat de la société du gaz et de l'électricité en même temps que l'eau en 1898⁴⁷, les services du gaz font exception à la vague de municipalisation que connaît l'Arc lémanique en 1900 et resteront privés durant tout le long du XX^e siècle.

En revanche, il en va autrement pour la question de l'eau. Le processus de rachat de la Société des eaux de Lausanne (SEAUL) par la Commune de Lausanne qui voit le jour en 1893 pose la première pierre des prétentions hydrauliques lausannoises sur la Riviera.

L'urgence dans laquelle se trouve la capitale vaudoise d'acquérir de nouvelles sources la pousse à prospecter bien au-delà de ses frontières, jusqu'au Pays-d'Enhaut. Si aucun document officiel ne l'atteste, il semble que ces prétentions inquiètent sérieusement la Municipalité de Vevey qui craint probablement une vague massive d'achats des ressources hydrauliques environnantes par le pôle lausannois. La SEA étant essentiellement détenue par des actionnaires privés, le rachat de tout ou partie de cette entreprise par un tiers est tout à fait envisageable⁴⁸. Pour parer à une telle éventualité, sept communes de la Riviera vaudoise se regroupent en 1900 pour racheter la SEA pour un montant total de 2 100 000 fr., permettant aux administrateurs de la SEA de faire une brillante affaire financière⁴⁹.

44 *Idem.*

45 Dominique Dirlwanger, *Les Services industriels, op. cit.*, p. 36.

46 ACVevey, Ka, Série Bleue, Préavis sur la convention de l'éclairage par le gaz, 23 décembre 1889.

47 ACVevey, Aa, Série Bleue, procès-verbaux de la Municipalité de Vevey, 12 août 1898.

48 Le processus de municipalisation de la SEA a été traité dans Jan Chiarelli, *La municipalisation des réseaux d'adduction d'eau, op. cit.*, pp. 63-64.

49 ACM, PP 218, ASEA 6, A36, Dossier de liquidation de la SEA, Convention de rachat de la SEA par la Collectivité des Communes du 1^{er} octobre 1900 et Vente faite pas la Société des Eaux des Avants en liquidation à la Collectivité des Communes constituant le service communal des Eaux de Vevey-Montreux; Jan Chiarelli, *La municipalisation des réseaux d'adduction d'eau, op. cit.*, pp. 63-76.

Ce rachat, qui débouche sur la création du Service intercommunal de gestion des eaux (SIGE), permet à la région d'assurer la continuité d'un service des eaux de qualité et en quantité. Témoin de cette continuité, le directeur de la SEA Émile Meystre conserve son poste au sein du SIGE durant les deux premières années d'exploitation. De plus, ce rachat permet aux communes de la Riviera de renforcer l'image de marque de la région et de conserver une réputation sanitaire dans un secteur touristique de plus en plus concurrentiel⁵⁰.

ÉPILOGUE

En l'espace d'une décennie, l'élite locale veveysanne dote la ville d'un réseau gazier efficient, en même temps que d'un réseau combiné d'adduction d'eau permettant non seulement la fourniture d'eau potable et de force motrice, mais également l'installation d'un vaste réseau d'égouts. Répondant aux nombreux défis que connaît alors la ville, la mise en place de ces réseaux repose sur une collaboration très étroite entre élite locale et autorités politiques. En effet, si la Municipalité attend le début des années 1860 pour accorder la concession pour l'installation du réseau gazier, elle mise sur l'influence et le prestige des concessionnaires pour sécuriser les intérêts de la région. Ainsi, banquiers privés, négociants et industriels se retrouvent au centre du développement local aussi bien énergétique qu'économique.

Face au succès que connaît dès ses débuts l'entreprise gazière, la Municipalité n'hésite pas à s'inscrire à contre-courant du mouvement de gestion publique que connaissent les réseaux d'eau en Suisse durant les années 1860 et concède la mise en place du réseau à cette même élite locale⁵¹. Le réseau de gaz permet désormais d'éclairer les ateliers ainsi que la ville et d'alimenter les chauffages. Quant au réseau d'eau, il constitue un appoint énergétique non négligeable pour l'industrie. Il permet aux hôtels de s'équiper d'ascenseurs hydrauliques et, enfin, il se hisse en véritable capital symbolique du tourisme sanitaire.

Pouvant se reposer sur une habile gestion des ressources par l'élite locale, fournissant un service aussi efficient que rentable, les autorités ne mettent, à aucun moment, en doute l'attribution de cette tâche aux entreprises concessionnaires. Cependant, au tournant du XX^e siècle, face aux prétentions grandissantes des sociétés d'eau lausannoises sur les ressources hydrauliques de proximité, les autorités veveysannes décident de sécuriser leur approvisionnement en rachetant, avec la participation de plusieurs communes de la Riviera, la Société des eaux des Avants.

⁵⁰ *Ibid.*, pp. 73-74.

⁵¹ Gilles Bourquin, *La mise en place des réseaux d'adduction d'eau*, *op. cit.*, pp. 16-23.



Siège de la Compagnie Industrielle et Commerciale du Gaz de Vevey en 1913. Le gaz produit à l'époque était issu de la distillation de la houille. L'arrivée du gaz naturel en Suisse en 1974 révolutionna le monde gazier romand en donnant accès au marché de la chaleur jusqu'alors réservé au charbon, au mazout et à l'électricité. Source : Archives Holdigaz, Vevey

LE GAZ À VEVEY : PLUS DE 150 ANS D'HISTOIRE ET D'EXPÉRIENCE



LE GAZ NATUREL
AU SERVICE
DE VOTRE
CONFORT



COMPAGNIE INDUSTRIELLE
ET COMMERCIALE DU GAZ SA
Une société du groupe HOLDIGAZ
www.holdigaz.ch

gaz naturel 
L'énergie qu'on aime.